

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 18/02/2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Charlotte de VILLIERS, Virginie AUDUREAU, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU.

Ont donné procuration :

Laurence MICHOT à Laydie PASQUIER

Cyril RAUTURIER à Virginie AUDUREAU

Conseiller absent : Éric RETAILLEAU

Secrétaire de séance : Geoffrey PUAUD

2026-09-01 - TARIF ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BATIMENT « ANCIENNE MAIRIE »

La commune dispose d'un bâtiment inoccupé situé 1, place de l'église.

Vu la demande de Madame Bénédicte TESSIER en date du 13 janvier 2026, sollicitant la mise à disposition de ce bâtiment pour la pratique de son activité professionnelle (thérapie EMDR et techniques associées),

Vu l'intérêt pour la commune de louer ce bâtiment,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de fixer le tarif à 25 € (toutes charges comprises) par jour planifié sur l'année, à compter du 1^{er} avril 2026.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

Patrice BERTRAND

